

C'était prévisible. La première mise en application à l'Assemblée Nationale du nouveau règlement (issu de la réforme constitutionnelle) instaurant le "temps global" a produit des effets très négatifs, comme le montre la simple lecture des débats.

Il fut, en effet, durant ces débats, beaucoup question du chronomètre ! Un groupe politique - devinez lequel - crut subtil de n'utiliser que le moins possible le temps qui lui était dévolu, par pure tactique. Un autre - devinez lequel - eut bientôt épuisé le temps qui lui était imparti. Ses amendement furent donc mis au vote sans débat, sans explication, sans plaidoyer pour ou contre lesdits amendements.

C'est caricatural, surtout sur un sujet aussi important !

Je redis qu'il est préjudiciable à la démocratie de vouloir ainsi limiter, encadrer, anesthésier le débat parlementaire.

Et cela d'autant plus que la Constitution de la Cinquième République - même amendée - est ainsi faite que le pouvoir exécutif dispose de larges prérogatives pour mettre en oeuvre sa politique et qu'aucune "obstruction" (ou prétendue telle) n'a jamais empêché un gouvernement de faire passer un texte auquel il tient !

Le Parlement doit être le lieu du débat. Il doit être le coeur battant de la démocratie. Cela s'accommode mal de l'obsession du chronomètre.

Le "temps global" n'a heureusement pas été instauré au Sénat. J'espère que cela durera et qu'on reviendra à l'Assemblée sur cette innovation néfaste.

Pour ce qui est du fond du débat sur le travail du dimanche, j'y reviendrai à la suite du débat qui aura lieu à ce sujet au Sénat à partir du 21 juillet.

.